
S É N A T

MARS 1971

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Jeudi 4 mars 1971. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — Sur le rapport de M. Raymond Brun, la commission a examiné le projet de loi (n° 73, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'amélioration des structures forestières.

Le rapporteur a tout d'abord rappelé l'objet de ce texte qui tend à remédier à l'extrême morcellement de la propriété forestière :

— d'une part, en offrant aux collectivités publiques des possibilités de regroupement de leurs forêts pour améliorer la structure des massifs ;

— d'autre part, en renforçant au bénéfice des propriétaires privés les moyens existants pour intensifier le reboisement et développer l'accueil en milieu rural.

Après avoir rappelé les différentes lois qui tendent au développement de la production forestière, tant pour la forêt privée que pour la forêt soumise au régime forestier, M. Brun a montré par des chiffres l'extrême morcellement de la propriété forestière et la nécessité de redresser cette situation en favorisant la mise en œuvre d'une politique d'amélioration de la structure des parcelles forestières.

Abordant ensuite l'examen des articles, la commission, sur la proposition de son rapporteur, a adopté un certain nombre d'amendements aux articles premier A (nouveau), 5, 6, 7, 9, 12, 19, 25, 26 et 28.

Elle s'est notamment prononcée pour la suppression de l'article premier A (nouveau), ajouté par l'Assemblée Nationale, qui modifiait l'article 86 du code forestier et, à l'article 25, contre le paragraphe 3 de l'article 52-1 du code rural qui visait à étendre la notion de périmètre d'action forestière à une nouvelle catégorie de régions qui ne sont ni spécifiquement agricoles, ni spécifiquement forestières. La commission a, en effet, considéré que les dispositions actuelles du code forestier paraissaient suffisantes pour couvrir les problèmes posés à ces régions, notamment dans le domaine des interdictions de déboisement.

Compte tenu de ces amendements et des interventions de MM. Filippi, Puzet, Bajoux, Lalloy, Junillon et Beaujannot, les conclusions du rapporteur, favorables à l'adoption du projet de loi, ont été adoptées.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Junillon, le projet de loi (n° 74, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à l'amélioration des essences forestières.

Le rapporteur a rappelé que ce projet visait à traduire dans le droit interne français une directive européenne du 14 juin 1966 relative à la commercialisation de certains matériels forestiers de reproduction et tendant à l'harmonisation des législations nationales en la matière.

Après avoir précisé les raisons qui motivaient l'intervention législative en ce domaine très technique dont l'intérêt incontestable ne doit pas dissimuler la portée limitée, M. Junillon a fait adopter sans modification le projet de loi.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Bouquerel, pour le projet de loi (n° 120, session 1970-1971), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification des articles 189 et 191 du code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

— M. Chatelain, pour la proposition de loi (n° 152, session 1969-1970), tendant à assurer le développement du commerce indépendant et de l'artisanat ;

— M. Chatelain, pour la proposition de loi (n° 89, session 1970-1971), tendant à promouvoir une politique sociale du logement ;

— M. Schmaus, pour la proposition de loi (n° 153, session 1970-1971), tendant à assurer le développement des transports dans la région parisienne.

— M. Durieux, pour la proposition de loi (n° 162, session 1970-1971), tendant à assurer la rénovation des cités et de l'habitat minier des bassins du Nord-Pas-de-Calais.

MM. Louis André, Barroux, Raymond Brun, Chatelain, Léon David, Kieffer, Legros, Pauzet, Sambron et Joseph Yvon ont fait connaître au président leur désir de participer au prochain voyage d'études au port de Dunkerque, qui n'avait pu avoir lieu les 12 et 13 février dernier.

COMMISSION D'ENQUETE PARLEMENTAIRE SUR LES
CONDITIONS TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINAN-
CIERES DE CONCEPTION, DE CONSTRUCTION, D'AME-
NAGEMENT ET DE GESTION DES ABATTOIRS ET DU
MARCHE D'INTERET NATIONAL DE PARIS-LA VIL-
LETTE.

Mercredi 3 et jeudi 4 mars 1971. — *Présidence de M. Pierre Marcihacy, président.* — La commission a poursuivi ses auditions et travaux au cours de l'après-midi du mercredi et de la matinée du jeudi.